

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 27 (1882)
Heft: 12

Artikel: Litière de tourbe
Autor: M.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LITIÈRE DE TOURBE

Des rapports favorables publiés sur des essais faits en Allemagne avec de la litière de tourbe ont engagé le département militaire fédéral à en faire entreprendre dans nos écoles militaires. On a commencé à l'école de recrues d'artillerie de campagne IV à Thoune dans les mois d'août et d'octobre de cette année, et M. le major Vigier a été chargé de rédiger à ce sujet un rapport auquel nous empruntons les renseignements suivants.

La tourbe employée, sèche, légère, provenant d'Allemagne, a été fournie comprimée en ballots de 150 à 180 kilos, par la maison H. Marti de Winterthur.

Afin d'arriver à des résultats comparables, on ne s'en servit que dans une seule écurie de l'école, conservant la litière de paille dans les autres. Toutes les écuries se trouvaient d'ailleurs dans les mêmes conditions : doubles, très élevées, parfaitement aérées et contenant chacune 42 stalles pavées, longues de 3 mètres et larges de 1 m. 5. Le sol, n'en ayant pas été renouvelé depuis seize ans, est entièrement imbibé de l'urine des chevaux.

Durant les essais, la nourriture des chevaux se composa de la ration réglementaire : faible d'abord, forte dans la deuxième moitié de l'école, plus de 2 kilos de paille hâchée par jour.

Les essais commencèrent le 27 août : on nettoya soigneusement les écuries, on saupoudra le sol avec du gypse et on répandit dans chacune des stalles 20 kilos de tourbe concassée à coups de pelles et de pioches, obtenant ainsi une couche de 4 à 6 cm. d'épaisseur, à laquelle on ajouta journallement 2,5 kilos de tourbe sans rien enlever ni remuer de celle qui se trouvait déjà dans la stalle.

Cette quantité du reste a été trouvée trop forte par la suite, et l'on a constaté qu'il suffirait amplement de commencer par 15 kilos en en rajoutant 2 par jour.

La nouvelle litière produisit une impression des plus défavorables durant les deux ou trois premiers jours : au bout de quelques heures elle s'était mise à fermenter ; la température de l'écurie s'était élevée sensiblement au-dessus de celle des autres et il s'était répandu une odeur forte et acide qui causa même des maux de tête aux hommes de garde qui passèrent les deux premières nuits dans cette écurie. En outre, la tourbe étant encore sèche, il s'en élevait une poussière qui allait se poser sur les chevaux, desquels on put craindre un instant qu'elle ne gâtât le poil et dont elle couvrait les muqueuses nasales d'une épaisse couche. Néanmoins les inconvénients ne tardèrent pas à s'effacer pour ne plus laisser paraître que les avantages de la nouvelle litière. L'odeur acide diminua si rapidement que dès le troisième jour elle ne frappait plus d'une manière désagréable. De

même la poussière disparut complètement sitôt que la tourbe eut absorbé un peu d'humidité. Le seul désagrément qui se soit produit par la suite, c'est que par les lavages quotidiens des chevaux dans leurs stalles (vu le mauvais temps), des harnais et du couloir de l'écurie, la partie postérieure de la litière fût saturée d'humidité au bout d'un certain temps, ce qui amena quelques cas de gourme (10% contre 0,5% dans les écuries à litière de paille). Cependant il suffit de remplacer cette partie de la litière par de la tourbe fraîche pour que tout rentrât dans l'état normal.

A part cela la tourbe ne cessa de former jusqu'à la fin de l'école une litière excellente et qui aurait été bonne durant les premiers jours si on l'avait arrosée légèrement aussitôt après l'avoir répandue dans les stalles. De cette façon il ne se serait probablement jamais produit de poussière.

Les résultats obtenus jusqu'à présent permettent de dire que, à part les deux ou trois premiers jours, la litière de tourbe ne le cède en rien à la litière de paille et que par la suite elle lui est préférable sous plus d'un rapport. Elle forme une couche tendre et élastique, ne nuit pas aux fonctions de la peau, ne gâte pas le poil et absorbe de grandes quantités de liquide avant de paraître humide. On n'a pas vu de cheval qui en mangeât.

Quant à son influence sur les pieds des chevaux il n'a pas été remarqué qu'elle fût défavorable, qu'elle desséchât la corne par exemple. Il est vrai que les chevaux passaient environ 5 heures par jour sur le sol détrempé de la plaine et qu'on leur graissait les sabots trois fois par semaine lorsque le temps était sec. Cependant, même en admettant que la tourbe tende à dessécher les sabots, du moins les préserverait-elle des maladies qu'entraîne la pourriture de la paille ? Mais en quoi la litière de tourbe est de beaucoup supérieure à la litière de paille, c'est en ce qu'elle demande bien moins de main d'œuvre pour le maintien de la propreté dans les écuries et secondement en ce que, grâce à sa porosité et à la présence d'acides formés lors de sa fermentation, elle absorbe presque entièrement les gaz ammoniacaux qui se dégagent dans l'écurie, à tel point que durant la période des essais il n'était pas possible d'éviter une assez forte odeur d'ammoniaque dans les écuries avec litière de paille et cela malgré une ventilation des plus énergiques, tandis que dans l'écurie avec litière de tourbe l'on ne remarquait presque pas d'odeur. Ce point a bien son importance si l'on considère que la présence dans l'air de grandes quantités d'ammoniaque exerce notoirement à la longue une influence défavorable sur les voies respiratoires.

Tels sont en peu de mots les qualités et les défauts de la litière de tourbe, avec laquelle le rapport de M. le major Vigier recommande vivement de poursuivre des essais, ainsi que cela a eu lieu depuis. En effet, une école de recrues du train d'armée a succédé à Thoune à

l'école de recrues d'artillerie de campagne et en a repris les écuries ainsi que la litière de tourbe. En outre, la litière de tourbe a été employée cette année dans les écuries de l'école d'aspirants d'artillerie à Zurich et l'on peut espérer que ces essais terminés, l'on sera à même de juger de la valeur relative de l'ancienne et de la nouvelle litière. Si la tourbe devait l'emporter, ce serait une économie pour notre budget militaire et à côté de cela un gain pour notre pays, où l'on trouve tant de tourbe trop mauvaise pour servir de combustible, mais qui conviendrait probablement fort bien comme litière.

M. C.

LE FUSIL VETTERLI EN FRANCE

Au cours de la récente discussion du budget de la guerre devant la Chambre des députés, M. Eugène Ténot, connu dans le monde militaire par deux remarquables études sur les fortifications de la frontière française de l'est et sur celles de Paris, a appelé l'attention du Parlement sur les essais d'armes à répétition qui se font en ce moment à l'étranger.

« Nous avons mis nos lecteurs, dit la *République française*, au courant de la question en leur communiquant les nouvelles que publient à ce sujet les journaux politiques et militaires allemands. On sait qu'en ce moment même l'un des bataillons de la garde royale prussienne, qui a reçu des fusils Mauser transformés en armes à magasin, expérimente cette innovation devant tous les chefs de corps de l'infanterie. Jusqu'à présent, aucun renseignement d'un caractère plus ou moins officieux n'était venu nous apprendre si le ministre de la guerre avait ordonné des essais semblables en France, alors qu'en Allemagne le public en est informé et que l'on n'y voit aucun inconvénient à divulguer le fait même hors du pays. Ces expériences et les modifications qu'elles entraîneraient dans l'armement, si elles aboutissaient à en démontrer la nécessité, sont en effet de telle nature qu'il est impossible de les tenir secrètes. De l'autre côté du Rhin on juge donc préférable de préparer la nation à l'éventualité d'une nouvelle transformation de ses armes à feu portatives. M. Eugène Ténot a estimé que, l'affaire n'étant pas de celles qui exige impérieusement le mystère, le gouvernement pouvait sans danger rompre le silence. Il a donc prié le ministre de la guerre de vouloir bien dire à la tribune s'il est en mesure d'appliquer à l'armement de notre infanterie la réforme que l'on prépare dans l'armée allemande.

» M. le général Billot a répondu d'une manière affirmative. Nous avons actuellement mille fusils Vetterli à répétition qui vont être expérimentés par les régiments en dehors des essais spéciaux dont le